

**LES LANGUES VIVANTES
DANS LES TRAVAUX CROISES
ET LES TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES**

Les Travaux Croisés et les Travaux Personnels Encadrés permettent de mettre les élèves en situation de recherche et de production à partir d'un sujet qu'ils ont choisi et qui nécessite la mobilisation de savoirs et de savoir-faire acquis ou en cours d'acquisition dans plusieurs disciplines. En associant ainsi le dire au faire, l'on fait le pari que les élèves percevront mieux le sens du travail scolaire.

Les langues vivantes doivent être considérées comme **discipline à part entière** lorsqu'elles figurent dans ces dispositifs. Même si la langue vivante est à la fois objet d'apprentissage et outil de communication – ce qui la différencie des autres disciplines enseignées – , il faut éviter de l'instrumentaliser pour la mettre au service d'une autre discipline exclusivement (cas le plus fréquent de la traduction de documents). Cette fonction n'est toutefois pas à exclure lorsqu'elle reste accessoire et ponctuelle et constitue un passage obligé du projet.

Un rappel des trois objectifs assignés à l'enseignement des langues

- objectif communicationnel
- objectif culturel
- objectif conceptuel (l'élève exerce sa réflexion sur les grands principes de fonctionnement de la langue)

fait apparaître la richesse intrinsèque des langues dont l'élève fait l'apprentissage et la multiplicité des entrées dans la langue. Ainsi, dans le dispositif des Travaux Croisés, comme dans celui des TPE, l'entrée peut être linguistique ou culturelle, mais dans la réalisation des travaux les trois objectifs cohabitent nécessairement (exemple cité d'un travail linguistique sur l'expression du passé qui n'a pris tout son sens que rapporté à un événement historique, en l'occurrence le droit de vote des femmes).

Les orientations les plus récentes en matière d'apprentissage des langues vivantes mettent en avant deux priorités au moins :

- le plurilinguisme, qui ne peut être dissocié du contexte culturel des langues et permet de travailler, autour d'une problématique commune à plusieurs disciplines, de manière comparée. Ainsi, le croisement des spécificités culturelles, même associé à une discipline non linguistique, peut contribuer à l'éducation citoyenne de l'élève.
- les compétences de communication, surtout à l'oral, qui doivent être développées, en particulier par une diversification des situations et des activités qui leur sont liées. Les Travaux Croisés, comme les TPE, offrent un espace privilégié en la matière car ils cassent les conventions, voire les contraintes de la salle de classe qui concourent à inhiber un grand nombre d'adolescents (cf. B0 n° 25 du 24 juin 2000). La compétence de communication verbale peut être développée à l'occasion des travaux de lecture et de rédaction et, à l'oral, en liaison avec la présentation des travaux. Même s'il est souhaitable qu'une partie, au moins, de la production écrite et / ou orale se fasse en langue étrangère, il convient d'informer l'élève de cette possibilité et de lui laisser le choix de l'inscrire ou pas dans son contrat de travail.

Ainsi, il apparaît clairement que les langues vivantes ont les mêmes objectifs de formation générale que les autres disciplines, qu'il s'agisse d'éducation par l'ouverture à d'autres domaines et d'autres cultures, de développement de savoir-faire liés à la communication écrite et orale et à la réalisation de tâches mettant en œuvre des capacités de recherche, d'analyse critique, de traitement de l'information et de synthèse.

En ce qui concerne les langues moins enseignées (TPE essentiellement) il s'agit souvent d'une entrée dans la langue par la culture. Le rôle du professeur de langue vivante ne se limite pas alors à encadrer ses élèves : il est, comme le documentaliste, une personne-ressource, susceptible d'apporter une aide dans la recherche et l'analyse d'une documentation de première main, qui serait mise au service de tout l'établissement, voire d'un groupe d'établissements.

Remarque : les voyages linguistiques ne peuvent, à eux – seuls, faire l'objet de Travaux Croisés ou de TPE. Néanmoins, s'ils s'inscrivent dans un projet plus global, où sont développées les compétences citées plus haut, ils peuvent en constituer une composante.

En conclusion, des Travaux Croisés ou des TPE conduits dans un esprit d'acquisition de savoir-faire et de connaissances constituent un lieu d'apprentissage nouveau et prometteur qui justifie de se poser en complément des enseignements en classe entière.

Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de langue